

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

Séance : 19h00

Lieu : SALLE DES PACHOTTES A SIMANDRES

ADMINISTRATION GENERALE	Présenté par
D.2024.82 – 1) Bilan des réalisations - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes	Pierre BALLELIO, Président
RESSOURCES HUMAINES	Présentés par
D.2024.83 – 2) Suppression et création d'un emploi	Pierre BALLELIO, Président
D.2024.84 – 3) Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique	
FINANCES	Présentés par
D.2024.85 – 4) Approbation d'une répartition dérogatoire libre dans le cadre du prélèvement du FPIC	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique
D.2024.86 – 5) Exonération d'entreprises de T.E.O.M pour l'année 2025	
D.2024.87 – 6) Conservation de la retenue de garantie dans le cadre du marché n°2018.04.00 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des voiries des parcs d'activités du Chapotin à Chaponnay et du Pontet à St Symphorien d'Ozon – Société NOX INGENIERIE	
MOBILITE	Présenté par
D.2024.88 – 7) Approbation du Plan vélo communautaire et de ses modificatifs	Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué aux mobilités
TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT	Présenté par
D.2024.89 – 8) Convention CCPO-communes dans le cadre de l'AMI SEQUOIA	Mattia SCOTTI, Vice-président délégué à la transition énergétique et à l'environnement
VOIRIE	Présentés par
D.2024.90 – 9) Percement d'une voie nouvelle dans le quartier de la croix des Rameaux à Sérézin du Rhône – Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la Voirie
D.2024.91 – 10) Désignation des membres de la commission ad hoc dans le cadre de l'élaboration du règlement de voirie communautaire	

LOGEMENT	Présentés par
D.2024.92 – 11) Aide communautaire pour les propriétaires occupants dans le cadre de Ma Prime Rénov Parcours Accompagné	Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement
D.2024.93 – 12) Conventions n°5 et 6 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de MaPrimeRénov'Parcours Accompagné	
D.2024.94 – 13) Avenant 1 à la convention de veille et de stratégie foncière (69B078) entre Communay, EPORA et CCPO	
D.2024.95 – 14) Convention opérationnelle n°69B101 entre l'EPORA, la commune de Saint-Symphorien d'Ozon et la CCPO	
D.2024.96 – 15) Garantie partielle d'emprunt n°159984 à SOLLAR - SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE opération Les Hauts de Chassagne à Ternay	
D.2024.97 – 16) Garantie partielle d'emprunt n°161116 à ALLIADE HABITAT opération Villa Mayol à Ternay	
SMAAVO	Présenté par
D.2024.98 – 17) Présentation du rapport d'activités 2023	Michel BOULUD, 2^e Vice-président
SITOM	Présenté par
D.2024.99 – 18) Présentation du rapport d'activités 2023	Monsieur René MARTINEZ, conseiller communautaire

Décisions du Président :

- N°30.24 : Signature du contrat n°2024-22-00 relatif à la réalisation d'une demi-journée d'animation (après-midi) dans le cadre du séminaire des agents de la CCPO le 3 octobre 2024
Montant : 1 250 € HT soit 1 500 € TTC
Société : INNOV'EVENTS
- N°31.24 : Signature du contrat n°2024-23-00 relatif à l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable
Montant : 7 650 € HT soit 9 180€ TTC pour la tranche ferme
1 000 € HT/jour pour un sénior manager/associé et de 850 € HT/jour pour un consultant correspondant à la tranche optionnelle n°1
Société : KPMG Advisory
- N°32.24 : Signature du contrat n°2024-20-00 relatif à la mise en place d'une interface de notification des mises à jour des couches d'information sur le portail d'identification
Montant : 261 € HT soit 313.20 € TTC
Société : SIRAP
- N°33.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N° 34.24 : Signature du contrat n°2024-24-00 relatif à l'application de l'arrêté préfectoral n° 69-202-05-26-003 du 26 mai 2020, déclarant d'utilité publique le projet de la ZAC de Charvas 2 à Communay, en vue de l'expropriation de la parcelle ZI n°12 d'une superficie de 1290m2
Montant : 2 800 € HT soit 3 360 € TTC
Cabinet : FCA

- N°35.24 : Signature du contrat n°2024-25-00 relatif à l'équipement du poste de cheffe de projet patrimoine d'une ligne téléphonique et d'un téléphone
Montant : 21.92 € HT soit 26.30 € TTC par mois pour l'abonnement à la ligne téléphonique
213.90 € HT soit 256.68 € TTC pour l'équipement d'un téléphone portable
Société : ORANGE
- N°36.24 : Signature du contrat n°2024-26-00 relatif à la formation et à la sensibilisation des agents à la cybersécurité
Montant : 159€ HT soit 190,80 TTC mensuel pour l'abonnement à 36 licences CyberCoach et Cyber Academy ;
3.85€ HT soit 4.62€ TTC mensuel par licence CyberCoach et Cyber Academy supplémentaire ;
700.00 € HT soit 840.00 € TTC pour les frais d'installation et de mise en service ;
Société : KOESIO
- N°37.24 : Signature de la convention de partenariat BAFA-BAFD 2024 afin de faciliter l'accès des jeunes du territoire à la formation BAFA dans le cadre de sa compétence « Information jeunesse ». Ce partenariat sera conclu avec l'organisme de formation et association d'éducation populaire des CEMEA afin d'organiser une session de formation d'approfondissement BAFA multi-activités sur son territoire du 21 au 26 octobre 2024
Montant : à titre gratuit
Organisme : CEMEA Rhône-Alpes
- N°38.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N°39.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N°40.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé
- N°41.24 : Signature de la convention pour le versement d'une participation afin de promouvoir l'agriculture sur son territoire par des actions d'animation à destination du grand public
Montant : 2 940 €
Association : Semons l'Avenir
- N°42.24 : Signature de la convention financière de transfert du compte épargne-temps établie dans le cadre du recrutement par voie de mutation de l'agent au poste de cheffe de projet patrimoine
Montant : 4 721.44€ (recette)
Collectivité : commune de Vienne (38)

Décisions du Bureau :

- N°B18.24 : Acquisition de la parcelle cadastrée section AL n°34p, sise 2 Chemin du Crapon à Sérézin du Rhône, afin de régulariser l'emprise du domaine public, pour une superficie totale de 110 m², cette superficie pouvant varier en fonction de l'arpentage réel
Montant : euro symbolique
Propriétaire : privé
- N°B19.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.21.00 relatif à la mise à jour de la base d'adresse local (BAL) des communes du territoire
Montant : 38 240 € HT soit 45 888 € TTC pour une période de 13 mois
Société : SOGEFI INGENIERIE GEOMATIQUE

- N°B20.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°2023.17.00 relatif à des enrobés supplémentaires nécessaires pour la reprise du linéaire total du chemin du Clos à Chaponnay.
Montant : incidence financière de cet avenant de 17 914.75€ HT et 21 497.70€ TTC, soit 13.60% du montant du marché initial révisé
Société : JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES
- N°B21.24 : Autorisation de signature du marché n° 2024.27.00 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la requalification de l'avenue Claude de la Colombière RD. 149E (Ex RN.7) sur la commune de SAINT SYMPHORIEN D'OZON
Montant : **Tranche ferme :**
○ 112 052,50 € HT soit 134 463 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour les phases d'étude (AVP et PRO, secteurs A et B) et pour les phases suivantes (Secteur A uniquement) ;
Tranche optionnelle n°1 :
○ 46 452.50 € HT soit 55 743 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour les phases suivantes (Secteur B uniquement) ;
Missions complémentaires :
○ 3 000 € HT soit 3 600 € TTC correspondant à la mission complémentaire n°1 ;
○ 5 000 € HT soit 6 000 € TTC correspondant à la mission complémentaire n°2 ;
○ 3 300 € HT soit 3 600 € TTC correspondant à la mission complémentaire n°3
Société : FOLIA
- N°B22.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.28.00 relatif aux travaux d'aménagement de voirie Rue des Pêcheurs à Sérézin du Rhône
Montant : 107 853.46 € HT soit 129 424.16 € TTC
Société : ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES
- N°B23.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.29.00 relatif aux travaux d'aménagement d'un cheminement piéton et de requalification de voirie Place du champ de Mars à Marennes, et à l'aménagement d'un trottoir chemin des Landres à Ternay
Montant : 38 704.70 € HT soit 46 445.64 € TTC
Société : JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES
- N°B24.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.30.00 relatif à l'assurance de la Communauté de communes contre les risques statutaires pour ses agents
Montant : taux indiqués dans le contrat et applicables à partir du 1^{er} janvier 2025
Société : GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
- N°B25.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.31.00 relatif aux travaux de réaménagement de la Grande Rue à Ternay
Montant : 57 810.66 € HT soit 69 372.79 € TTC
Société : JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES
- N°B26.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.32.01 correspondant à l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien et les petits travaux de voirie sur le territoire de la CCPO (lot n°1 entretien courant)
Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 400 000 € HT
Société : ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES
- N°B27.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.32.02 correspondant à l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien et les petits travaux de voirie sur le territoire de la CCPO (lot n°2 réparation des voiries par pontage de fissures et par projection de granulats enrobés à l'émulsion de bitume)
Montant : sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT
Société : NEOVIA SOLUTIONS
- N°B28.24 : Autorisation de résiliation pour motif d'intérêt général du contrat n° 2024.29.01 relatif aux travaux de défrichement dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Charvas 2, du fait de la suspension de l'exécution du marché et du manque de visibilité sur sa reprise d'exécution
Montant : indemnisation de 437.34 € TTC
Société : POTHIER ELAGAGE